

Novembre 2014 - Supplément n°1 au Snes Bretagne n°113



Élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre

NON-TITULAIRES

Enseignants, CO-Psy, CPE



Prix D,60 euros

Pour faire entendre la voix des non-titulaires, je vote FSU à la CCP !

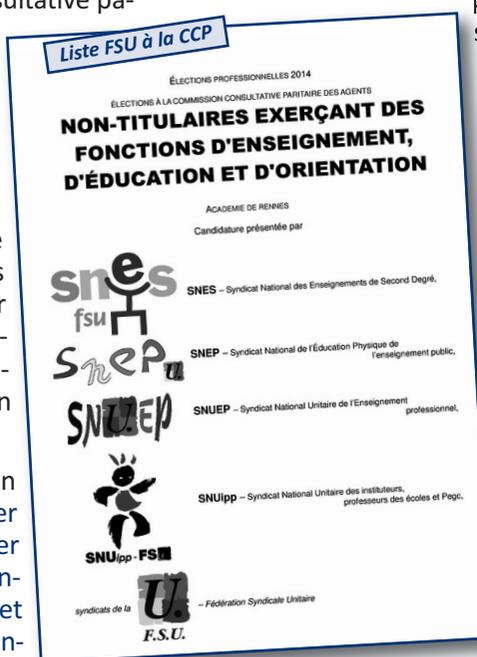
Du 27 novembre au 4 décembre, vous désignerez vos représentants à la CCP, commission consultative paritaire académique. Cette instance -dont les compétences viennent d'être élargies- est un outil essentiel de contrôle paritaire de tous les actes de gestion des collègues non-titulaires.

Le vote électronique et les conditions restrictives pour être électeur lorsque l'on est contractuel (il faut être sous contrat au plus tard le 27/09 et justifier de six mois sous contrat soit au moment du vote soit à partir du recrutement) viseraient-ils à limiter l'expression démocratique des personnels ?

Vous pouvez conjurer cette limitation car vous avez votre mot à dire ! Voter pour la liste FSU à la CCP, c'est affirmer haut et fort votre soutien aux représentants des personnels SNES, SNEP et SNUEP, toujours à vos côtés pour vous informer, pour exiger des postes de titulaires et des conditions d'emploi décentes pour les contrats précaires. La FSU vous présente dans cette publi-

cation ses candidats à la CCP. Cela n'est pas obligatoire pour les organisations syndicales (il s'agit d'un « scrutin sur sigle »), ce qui permet à beaucoup d'entre elles de déposer une liste à moindre coût, sans avoir de représentants potentiels. Les candidats de la FSU sont connus et ont pour beaucoup une expérience en tant qu'élus des personnels.

En Bretagne, la rentrée 2014 n'aurait pas pu se faire sans le recours aux non-titulaires ! Après les luttes que la FSU a menées pour gagner dans l'académie de la transparence dans les recrutements (classement des candidats selon l'ancienneté, recrutement en groupe de travail paritaire), une grille indiciaire revalorisée avec un avancement à l'ancienneté, la fin programmée du recours à la vacation, il faut poursuivre nos actions et se battre pour un véritable plan de titularisation avec des modalités d'accès aménagées, transparentes et élargies.



Pour la défense du service public d'éducation, je vote FSU au CTA et au CTM !

Pour la CCP,
je vote FSU

Pour les CT
(CTA et CTM),
je vote FSU

La FSU ne fait pas de démagogie auprès des non-titulaires : ses militants agissent à vos côtés et font de la lutte contre la précarité dans la fonction publique une priorité de leur action. Nous revendiquons un plan d'urgence pour l'École (recrutement, allègement du service des stagiaires, salaires). C'est au Comité Technique Académique que la FSU-Bretagne portera ces revendications. La force majoritaire que vous donnerez par votre vote à la FSU, c'est l'assurance que votre voix comptera et participera à la défense de l'École Publique avec des personnels respectés et titularisés.

Joël Mariteau, Gwénaél Le Paih,
20 novembre 2014



Laurent Boëdec



Anne Le Luel



Marie Quéré



Jérôme David



Joël Mariteau



Erwan Ribouchon



Florence David



Myriam Leroy

Un engagement permanent aux côtés des non titulaires !

Le plan de résorption de la précarité (loi Sauvadet) a montré ses limites par des critères d'éligibilité complexes et restrictifs, avec pour conséquence de nombreux postes non pourvus aux concours. Les syndicats de la FSU ont toujours défendu un véritable plan de titularisation des non-titulaires, un plan ambitieux, qui ne laisserait personne sur la route.

Les nombreux non-titulaires en poste dans les établissements s'avèrent indispensables à la continuité du service public : sans les contractuels et les maîtres-auxiliaires, la rentrée dans notre académie n'aurait pu se faire ! Il est urgent de leur garantir des conditions de recrutement et de travail respectueuses.

En organisant des réunions départementales et en assurant un suivi régulier des situations à la permanence académique, le SNES, le SNEP et le SNUEP mettent leurs paroles en actes : véritable force de proposition, soutien

aux collègues, information sur les droits des non-titulaires, suivi des affectations... le SNES et ses militants, titulaires et non-titulaires, et ses représentants à la CCP sont toujours dans la lutte !

Voter pour les syndicats de la FSU : le SNES, le SNEP, le SNUEP, le SNUIPP, majoritaires dans la profession c'est...

→ Être représenté au sein des CCP par des élus travaillant à vos côtés, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération.

→ Donner plus de force et de légitimité à des syndicats attachés à l'unité et à la cohérence du système éducatif, fortement implantés dans les établissements et soucieux de défendre l'intérêt de chacun et faire évoluer l'École dans le respect des missions et statuts des personnels.

Témoignage de Anne Le Luel, élue à la CCP des non-titulaires

La CCP d'affectation intervient en fin d'année scolaire, au début du mois de juillet. Les commissaires paritaires non-titulaires du SNES se retrouvent à Rennes pour se joindre aux collègues titulaires qui vont s'occuper des affectations des TZR. Ensemble, ils entament la préparation des affectations des TZR et contractuels.

En quoi consiste ton travail de commissaire paritaire ?

Nous nous occupons des contractuels : nous vérifions que les collègues qui nous ont fait parvenir leurs vœux par courrier ou par mail sont bien dans les documents fournis par le rectorat. Mais ces documents ne nous parviennent au mieux que 2 ou 3 jours avant les commissions. Notre travail consiste à vérifier que les affectations prévues sont conformes aux vœux de chacun, notamment au regard de son barème dans lequel l'ancienneté est déterminante. C'est un travail de fourmi, toujours accompli dans l'urgence. Heureusement, les échanges sont nombreux avec les militants titulaires qui s'occupent des TZR. Nous confrontons nos informations avec eux afin que les propositions des élus du SNES-FSU servent au mieux les intérêts des TZR comme des contractuels.

Que se passe-t-il pendant les commissions ?

Lors des groupes de travail au rectorat, les affectations des contractuels interviennent dans chaque discipline après celles des TZR. Ces commissions sont l'occasion de dialoguer avec l'administration pour accorder au mieux les souhaits des collègues avec les blocs de moyens provisoires (BMP) disponibles dans le respect de l'ancienneté, dans la transparence et l'équité. Il arrive que nous sollicitons plusieurs modifications du projet pour une même discipline.

Et après ?

À l'issue des commissions, nous contactons les collègues syndiqués pour leur transmettre le résultat les concernant, afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions en vue de la rentrée.

Mêmes si elles ne sont que consultatives, on comprend bien que ces commissions paritaires sont donc déterminantes pour les non-titulaires !

Liste des candidats FSU qui seraient proposés après les élections à la CCP des non-titulaires

Laurent BOEDEC, Professeur contractuel (CDD), SVT - Collège des Fontaines, La Guerche De Bretagne (35) - SNES
 Anne LE LUEL, Professeure contractuelle (CDD), Maths-Sciences - LPO De L'Elorn Landerneau (29) - SNUEP
 Erwan RIBOUCHON, Professeur contractuel (CDI), Maths et Maths-Sciences - Rattachement Lycée Captal, Saint-Brieuc (22) - SNES
 Jérôme DAVID, Professeur contractuel (CDD), EPS - Collège François Clech, Bégard (22) - SNEP
 Marie QUÉRÉ, Conseillère d'Orientation Psychologue contractuelle (CDI) - CIO (35) -SNES
 Florence DAVID, Conseillère d'Orientation Psychologue contractuelle (CDD) - CIO (35) - SNES
 Myriam LEROY, Professeure Contractuelle (MAGE CDI), Documentation - Rattachement lycée Guehenno Fougères (35) - SNES



Supplément n°1 au SNES Bretagne n°113 - Novembre 2014 **Publication du Syndicat National des Enseignements du Second degré** : 24, rue Marc Sangnier - 35200 Rennes. Tél. : 02.99.84.37.00 - Fax : 02.99.36.93.64 - Mail : s3ren@snes.edu Site internet : www.rennes.snes.edu - CPPAP : 1115 S 05594. Directeur de la publication : Vincent Plé - Réalisation / PAO : Guénola Vappreau. Impression GPO Thorigné. Sur papier aux normes FC et FSC - Développement durable.

Liste FSU au CTA



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

(SNASUB, SNEP, SNES, SNICS, SNPI, SNUAS-FP, SNUEP, SNUIPP, SNUPDEN, SNUACTE)

10 TITULAIRES, 10 SUPPLÉANTS

| | | |
|---------------------------|---------------------------|---|
| 1. M. LE PAIH Gwénaél | Professeur certifié | Lycée Anita Conti, Bruz - 35 |
| 2. Mme LE COZ Armelle | Professeure des écoles | École maternelle publique, Plomeur - 29 |
| 3. M. PINON Jean Luc | Administratif ADAENES | Collège Germain Penvisy, Rosporden - 29 |
| 4. Mme GILET Anne | Professeure EPS | Collège La Grande Métairie, Ploufragan - 22 |
| 5. Mme SÉVENO Annie | Professeure de lycée pro | Lycée professionnel Bréquigny, Rennes - 35 |
| 6. Mme LALYS Frédérique | Professeure certifiée | Collège Jean Lurçat, Lanester - 56 |
| 7. Mme DERRIEN Martine | Professeure des écoles | École élémentaire Sévigné, Vannes - 56 |
| 8. M. MAHÉO Matthieu | Professeur certifié | Lycée Anita Conti, Bruz - 35 |
| 9. Mme PROU Christine | Infirmière | CROUS de Rennes, Rennes - 35 |
| 10. Mme DAVID Guislaine | Professeure des écoles | École élémentaire R.G. Cadou, Tinténiac - 35 |
| 11. Mme DUVIVIER Nathalie | Assistante sociale | DSDEN d'Ille-et-Vilaine, Rennes - 35 |
| 12. M. LEGUÉRINEL Marc | Professeur agrégé EPS | Lycée Lesage, Vannes - 56 |
| 13. M. MARITEAU Joël | Professeur certifié | Lycée Freyssinet, Saint-Brieuc - 22 |
| 14. Mme COTTET Émilie | Professeure des écoles | École élémentaire, Plouër sur Rance - 22 |
| 15. M. OILLIC Ronan | Professeur de lycée pro | Lycée professionnel Louis Guilloux, Rennes - 35 |
| 16. Mme MUSSEAU Isabelle | Infirmière | Collège Germain Penvisy, Rosporden - 29 |
| 17. M. MORÉ Pierre-Yves | CPE | Lycée Victor Hugo, Hennebont - 56 |
| 18. Mme LE LUEL Anne | Professeure contractuelle | Lycée de l'Elorn, Landerneau - 29 |
| 19. Mme JOUET Nelly | Administratif ADJAENES | Rectorat, Rennes - 35 |
| 20. M. LE ROY Yves | Professeur certifié | Lycée Dupuy de Lôme, Brest - 29 |

Élections
professionnelles
du 27/11 au 4/12/2014

JE VOTE SNES
JE VOTE FSU

snes ENSEMBLE
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ